



Poliez-Pittet, le 30 mai 2008

Au Conseil général de Poliez-Pittet

<p align="center">Préavis municipal N° 2-2008 Demande de crédit pour le financement de l'étude de la protection contre les crues du ruisseau « Le Coruz »</p>

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le résultat d'une première étude sur la revitalisation du ruisseau « Le Coruz », effectuée en 2005-2006, a permis de proposer plusieurs variantes de protection du collège, sans pour autant entrer dans les détails sur la faisabilité hydraulique, technique et économique. Des solutions à ciel ouvert supprimant une partie du parking ou empiétant sur la parcelle privée n° 65, ainsi qu'une autre proposant la création d'une voûte enterrée, ont été présentées.

L'objectif principal recherché est d'améliorer la protection contre les crues autour du collège intercommunal déjà inondé en 1999 et dernièrement en 2007. S'y ajoute maintenant la protection de la zone artisanale de Chenau. Les services de l'Etat de Vaud demandent maintenant de corriger rapidement la canalisation trop étriquée à cet endroit, condition sine qua non à la délivrance des permis de construire dans ce secteur du village.

Le bureau « Aquavision » qui a réalisé le avant-projet, a été mandaté pour la poursuite de cette étude qui est scindée en 3 étapes :

- Etape 1 Etude de la variante de l'avant-projet choisie par la municipalité et comparaison avec les autres variantes retenues lors de l'étude de faisabilité hydraulique et discussions avec les services de l'Etat et la commune.
- Etape 2 Projet d'ouvrage avec adaptations à étudier sur l'emplacement de la partie longeant le terrain du collège intercommunal et non seulement sur la partie parking relative à l'avant-projet, suivi de la mise à l'enquête.
- Etape 3 Soumission et projet d'exécution avec l'élaboration des plans définitifs, suivi des travaux et coordination avec les autres intervenants (études biologiques, relevés topographiques).

Coût :

Frais d'honoraires :

- Bureau d'ingénieurs, géomètres et divers, pour l'étude du projet, la mise à l'enquête, l'établissement des soumissions, le suivi des travaux, etc.

estimés à Fr. 104'400.- TTC

Arrondi à Fr. 105'000.- TTC

Selon le SESA, la subvention cantonale de 61% accordée lors de l'avant-projet serait reconduite pour ces nouvelles prestations. Dans ce cas, la participation versée par le canton viendrait en réduction du crédit alloué.

Financement :

Il est prévu de comptabiliser cette dépense dans un compte d'actif, au chapitre des investissements du patrimoine administratif.

Les factures seront directement réglées par les liquidités communales.

Du point de vue comptable, le montant net de cet investissement sera totalement amorti à l'issue de l'étude par un prélèvement au fonds de réserve 9.282.3.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE POLIEZ-PITTET

- vu le préavis de la Municipalité
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accepter les travaux d'étude pour la protection contre les crues du ruisseau « Le Coruz »
- d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 105'000.- selon le mode de financement cité plus haut
-

Préavis adopté en séance de municipalité du 3 juin 2008.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic
Serge Savoy

La secrétaire
Tania Giordano